

CHARTE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT



La crise énergétique actuelle qui touche de plein fouet nos entreprises nous conscientise encore plus qu'auparavant à la nécessité d'économiser notre énergie.

Les industries (et encore plus les industries intensives en énergie) se sont depuis longtemps engagées à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions en CO₂ des procédés industriels via les accords de branche en Wallonie et les « energiebeleidsovereenkomsten » en Flandre. Toutefois, toute organisation/entreprise peut encore consentir des efforts supplémentaires au niveau des consommations dans les bureaux/bâtiments.

Via la présente charte, la Fédération des entreprises de Belgique et les fédérations signataires s'engagent à appliquer et promouvoir auprès de leurs membres une série de gestes/d'actions repris ci-après en vue de diminuer leur consommation énergétique.

C'est une question d'ordre économique, écologique et de responsabilité sociétale :

- Économique : la réduction de la consommation amène à une réduction de la facture énergétique ;
- Écologique : une moindre consommation réduit l'utilisation d'énergie fossile émettrice de gaz à effet de serre ;
- Responsabilité sociétale : en participant à une réduction de la consommation, outre les aspects écologiques, cela participe à une diminution de la demande, ce qui influence positivement notre sécurité d'approvisionnement et exerce une pression à la baisse sur les prix.

Actions que les fédérations s'engagent à appliquer et à promouvoir auprès de leurs membres

Mesurer, c'est savoir

- Une procédure permettant de relever les compteurs de gaz et d'électricité régulièrement en vue de connaître sa consommation et en vue d'identifier clairement les postes de consommation sera mise en place. Idéalement, un système de gestion de l'énergie sera implémenté pour analyser au mieux la consommation énergétique en vue de prendre les mesures adéquates (isolation/identification de potentielles pertes d'énergie).
- Des campagnes régulières de sensibilisation sur les points d'action ci-dessous seront réalisées auprès du personnel des organisations/entreprises.

Maintenant...

Eclairage

- Les lumières seront éteintes dans les pièces inoccupées.
- Les lumières décoratives ou les messages lumineux publicitaires à l'extérieur des bâtiments seront réduits au minimum.

Chauffage/Climatisation

- La température cible requise par le système de production de chaleur dans les bureaux ne devrait pas dépasser 19°C dans les locaux utilisés, tout en respectant la législation en matière de bien-être au travail. La nuit ou lorsque les bureaux ne sont pas/plus occupés, la température ne sera maintenue qu'à 17°C au maximum. Un degré en moins = 7% d'économie.
- La température requise par le système de refroidissement dans les bureaux ne se situera pas en dessous de 25°C dans les locaux utilisés. Le système de refroidissement des bureaux sera coupé dès que les bureaux ne seront plus occupés.
- Les canalisations d'eau chaude sanitaire et de chauffage central seront isolées.
- Le système de chauffage/refroidissement sera entretenu si cela n'a pas été fait dans les 2 ans.
- Le système de chauffage/refroidissement sera réglé de manière optimale (réglages techniques).
- Les portes entre les pièces chauffées et non chauffées/refroidies seront fermées.

Actions que les fédérations s'engagent à appliquer et à promouvoir auprès de leurs membres

Informatique

- Sauf contre-indication technique, les PC seront éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés pendant de longues périodes (la nuit par exemple). En complément, un passage rapide en mode veille des ordinateurs sera configuré.
- Les boîtes mail de chacun seront régulièrement vidées des e-mails inutiles afin de limiter la consommation d'énergie des serveurs. Pour les messages courts, les systèmes de messagerie instantanée seront privilégiés sur l'envoi d'e-mails.

Appareillages

- Les autres appareils ayant un mode veille seront débranchés après les heures de travail. Les chargeurs seront également débranchés une fois l'appareil chargé.
- La consommation des machines à boissons sera gérée à l'aide de programmeurs horaires.

Ascenseurs

- L'utilisation de l'ascenseur sera évitée au maximum.

Et ensuite...

Eclairage

- L'éclairage sera assuré par des ampoules économes en énergie (LED).
- Des éclairages intelligents (par exemple détecteurs de mouvement) seront installés dans un maximum de bureaux.

Informatique

- Les entreprises favoriseront, pour le parc informatique, des ordinateurs portables, plutôt que des ordinateurs de bureau (ceux-ci consommant en moyenne 60 à 80% d'électricité en plus).
- Les entreprises envisagent de déplacer leurs serveurs locaux (qui consomment souvent beaucoup d'énergie) vers des centres de données plus économes en énergie, voire de migrer entièrement certaines applications vers le cloud. La migration vers le cloud permet de réaliser des économies d'énergie de 50% ou plus.

Actions que les fédérations s'engagent à appliquer et à promouvoir auprès de leurs membres

Chauffage/Climatisation

- Une étude sera réalisée pour les différents types de bureaux en vue d'analyser la faisabilité ainsi que l'intérêt de la bioclimatisation.

Renouvelable

- Si possible, des panneaux solaires seront installés sur les toits des bureaux.

En complément...

- Les secteurs envisageront des mesures supplémentaires de réduction en fonction des spécificités de leurs activités.
- Les secteurs porteront une attention accrue à toutes autres mesures environnementales pouvant être mises en place au sein de leurs bureaux/bâtiments.

Nos membres

Près de 50 fédérations sectorielles faisant autorité sont membres de la FEB et représentent plus de 75% de l'activité économique dans notre pays.

Membres effectifs



.AGORIA



Membres adhérents

